

Du pays venté au paysage éolien

Fascicule 3 : glossaire



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Décembre 2008

Direction régionale de l'environnement, Rhône-Alpes

Directeur de publication : Emmanuel de Guillebon
Chef de projet, coordination : Marie-Odile Ratouis, Cécile Vo-Van
Rédaction, conception graphique : Atelier des paysages, Mathilde Lecuyer, Marc Blaise, Arborescens, Nathalie Rolland,
Carto-graphic ; Gabriel Barneaud
Crédits photographiques : Atelier des paysages et Arborescens
Cartographie : Réalisation : Carto-graphic Gabriel Barneaud
Fond : IGN BD Carthage, BD carto
Dépôt légal : Décembre 2008
N° ISBN DIREN : 978-2-11-098412-8
N° catalogue DIREN : CNS-95

Contributions et remerciements : à Claire Laubie, paysagiste –Conseil de l’Etat pour sa relecture technique des fiches,
au groupe régional paysage pour ses remarques sur le document

Direction régionale de l’environnement Rhône-Alpes
208bis, rue Garibaldi - 69422 Lyon Cedex 03
Standard : 04 37 48 36 00 - Télécopie : 04 37 48 36 01
diren@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

« Du pays venté au paysage éolien » est consultable sur le site internet de la DIREN : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

SOMMAIRE

Introduction générale

Fascicule 1 : 9 fiches exemples dans le Sud de la Drôme

Paysage exceptionnel :

- Massif de Saou

Paysages remarquables :

- La forêt de Marsanne
- Les côtières de la Bégude Puy Saint-Martin
- La plaine de Cléon d'Andran
- Le pays de Saint Nazaire
- Le pays de Bourdeaux
- La Drôme provençale
- Écran des collines entre Nyons et Taulignan
- Pays entre Grignan et la garde Adhémar

Fascicule 2 : note méthodologique

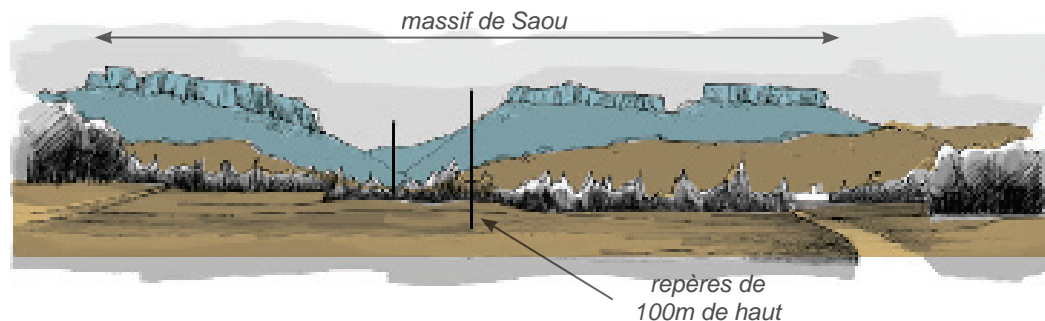
Fascicule 3 : glossaire

Ce glossaire a spécialement été réalisé pour préciser le sens des termes utilisés dans l'étude « du pays venté au paysage éolien ».

Il a pour objectif d'éviter les contresens ou les mauvaises interprétations.
Il accompagne les deux fascicules techniques et ne peut en être dissocié.

BANALISATION

Action de rendre ordinaire, banal, commun. Appliquée à un paysage, par exemple, le mot banalisation qualifie le risque que peut courir celui-ci à perdre ses signes distinctifs, ses caractères particuliers voire exceptionnels.



L'implantation de repères de grande dimension (éoliennes par exemple) à proximité directe du massif de Saou concurrence visuellement les sommets rocheux exceptionnels. L'horizon montagneux se perçoit alors en second plan et perd de sa force, car il ne s'impose plus seul.

CHAMP DE VISIBILITE

CHAMP (dictionnaire historique de la langue française-Le Robert) :

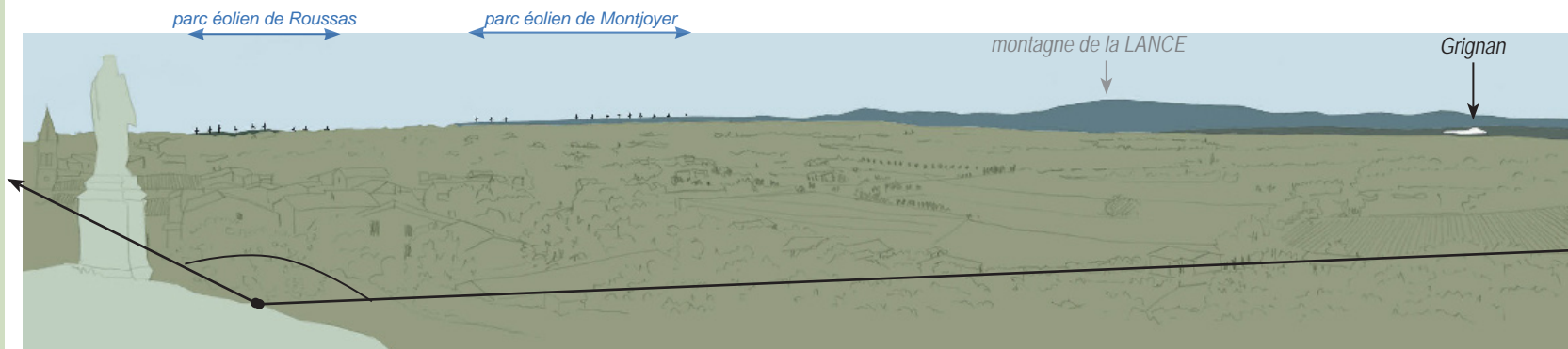
Mot issu du latin campus, (...) qui est passé au français pour désigner une étendue de terrain propre à la culture et une étendue propre au combat, seul puis dans le syntagme déterminé champ de la bataille, contracté en champ de bataille (...).

De nombreux emplois modernes réalisent l'idée plus générale d'une étendue plate à usage déterminé, notamment en syntagmes (champ de foire), héritant aussi des anciens sens militaires du mot (champ de mines, de tir). Le sens figuré s'est développé à partir du 16ème siècle, à la fois en locutions (sur-le-champ, à tout bout de champ) et en emploi autonome au sens de « domaine d'action ». Ce dernier a reçu en technique l'acception restreinte de « secteur délimité » réalisée dès le 13ème siècle en héraldique et qui a fait fortune en optique, désignant à la fois le secteur dont tous les points sont vus dans un instrument, la portion d'image enregistrée par l'œil (champ visuel) ou, récemment, par la caméra.

ZONE DE VISIBILITE OU CHAMP DE VISIBILITE (in Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle, préfecture de Moselle, sept.2006).

Etendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un territoire donné. Elle peut être réduite –limitée par des haies, des bâtiments,...- . Elle peut au contraire s'étendre jusqu'à l'horizon en l'absence d'écran visuel.

CHAMP DE VISIBILITE (suite)



Le champ de visibilité depuis Réauville est extrêmement large; on peut l'exprimer en fonction de son degré d'ouverture (100°, 180° voire 360° pour un champ de vision panoramique).

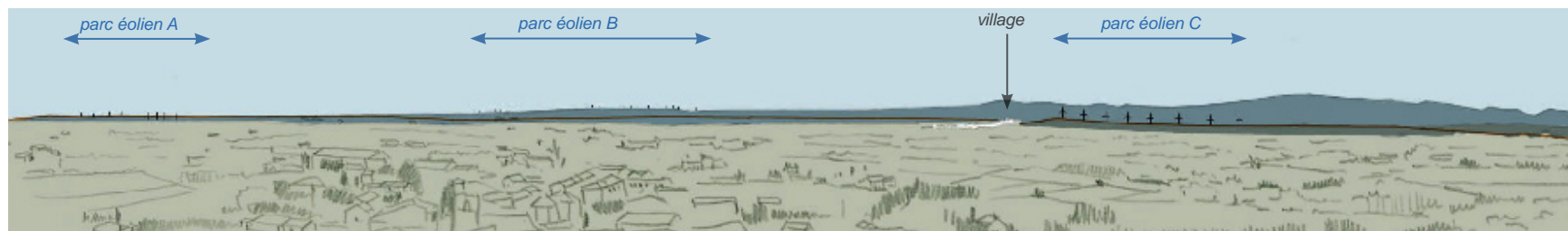
EFFET DE CONCORDANCE

On parlera de concordance entre un parc éolien et un paysage.

On jugera de la concordance entre un parc éolien et un paysage s'il y a compatibilité entre l'échelle du parc éolien et les sensibilités patrimoniales et paysagères du territoire (sensibilités visuelles, sociales, tendances d'évolution des paysages,...).

CONCURRENCE (effet de)

On peut parler d'effet de concurrence (visuelle ou physique) quant l'apport d'un élément nouveau dans un paysage, perturbe, voire affaiblit la présence ou l'importance d'un autre élément. Cela peut être le cas d'une montagne, d'un village, ou d'un élément bâti en particulier qui sert de repère et s'impose par son échelle particulière et qui subirait un effet de concurrence avec l'arrivée d'éoliennes de grandes dimensions. Le repère «traditionnel» souffrirait de la concurrence visuelle et de la concurrence qu'impose l'échelle de l'éolienne, au point d'être affaiblie.

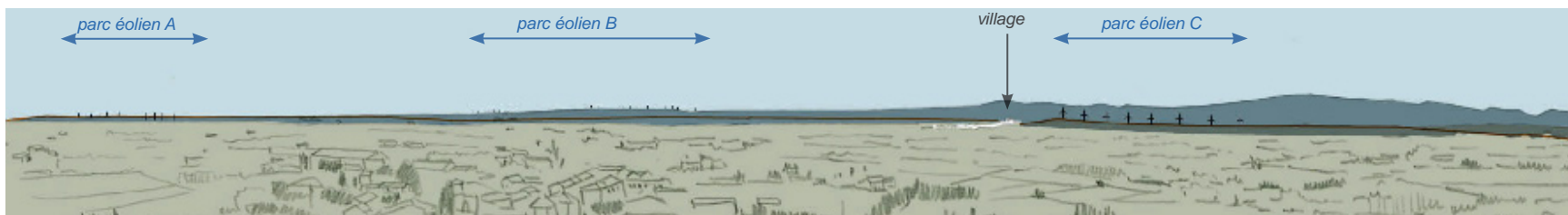


Depuis ce point de vue précis, le village qui se détache des arrière plans montagneux, joue un rôle de repère paysager. Mais la proximité directe du parc éolien C crée un effet de concurrence visuelle et physique qui écrase le village et réduit son rôle.

CO VISIBILITE

On parle de covisibilité lorsque, par leur proximité géographique, deux ou plusieurs éléments sont perceptibles d'un même regard, depuis un point de vue précis.

Cela vaut pour deux parcs éoliens entre eux, mais également et surtout entre un parc éolien et une autre composante du paysage, comme un village particulier, un monument (classé ou non), un relief ou un sommet particulier ou tout autre élément du paysage auquel on accorde de l'importance.



Depuis ce point de vue précis, le village est en covisibilité avec les parcs éoliens A, B et C, car ils sont tous dans le même bassin de vision. Mais la proximité géographique avec le parc C peut être plus dérangeante que celles avec les parcs A ou B, bien plus éloignés.

EFFET DE DISCORDANCE

On jugera de la discordance entre un parc éolien et un paysage s'il y a incompatibilité entre l'échelle du parc éolien et les sensibilités patrimoniales et paysagères du territoire (sensibilités visuelles, sociales, tendances d'évolution des paysages,...).

ECHELLE

In Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle, préfecture de Moselle, sept.2006.

Notion de dimension donnée par l'observation des éléments composant le paysage. L'appréhension de l'échelle est donnée par référence à la taille d'un objet connu. Ainsi, dans un paysage, si aucun objet de dimension connue n'est observable, il est difficile d'avoir une appréciation, même approximative, des distances et des hauteurs : la taille de l'éolienne est difficile à évaluer lorsqu'on se trouve à proximité. Dans les secteurs d'openfields, la taille est grande (et mal connue), l'échelle de vision est très importante car la vue porte très loin ; l'échelle horizontale est très grande. Elle est en rapport avec la taille des éoliennes.

Lorsque l'échelle parcellaire est réduite et que l'échelle verticale est donnée par la végétation qui la jouxte, les éoliennes peuvent paraître hors de proportion. Un paysage peut perdre de sa valeur par l'adjonction d'éléments de grande hauteur, qui minimisent ses dimensions (impression d'écrasement).



A gauche, un paysage du Pays de Nyons, composé de nombreux repères paysagers d'échelles «connues» (vergers d'oliviers, arbres colonnaires, terrasses,...).

A droite, un paysage montagneux et boisé du Pays de Saint-Nazaire, dont il est plus difficile d'estimer l'échelle (il n'y pas de repère d'échelle connu, excepté celui des boisements, qui sont présents sur tout le territoire).

■ ECHELLE (suite)



Ce croquis permet de mesurer l'échelle de la plaine de Cléon d'Andran car il fait ressortir les éléments de paysage structurants dont on connaît bien les dimensions (arbres, haies brise vent, habitat,...) et permet d'apprécier la profondeur de cette plaine.

■ EMBLEMATIQUE

In Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle, préfecture de Moselle, sept.2006.

Les sites emblématiques sont des secteurs d'intérêt paysager et/ou culturel majeur, ancrés dans la mémoire collective. On peut également parler de paysages de notoriété. Ils sont généralement cartographiés à l'échelle du département et correspondent aux secteurs remarquables :

- Reconnus de façon nationale ou internationale (protection au titre du Code de l'Environnement, sites et monuments classés ou inscrits ou projet de classement de site)
- Suffisamment représentés dans les œuvres picturales, et/ou cités dans les ouvrages touristiques et les œuvres littéraires pour être considérés comme « identitaires », c'est à dire représentatifs de la région, paysages « typiques », références paysagères du département.



Le massif de Saou est un site naturel classé et représente un ensemble paysager exceptionnel (classement DIREN).

ENJEU PAYSAGER

In *Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle, préfecture de Moselle, sept.2006.*

Ce que l'on peut gagner ou perdre. Eléments du paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement du secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédèrera les interventions sur l'ensemble du territoire d'une entité ou d'un lieu particulier.

ENSEMBLE PAYSAGER EXCEPTIONNEL

In *Atlas de l'environnement en Rhône-Alpes, DIREN, 1996.*

Ensemble paysager dont les caractéristiques physiques très variées, typées, souvent spectaculaires en font des paysages facilement identifiables. Il présente des formes particulièrement caractéristiques qui favorisent le repérage lors des déplacements. Il est souvent rehaussé d'une végétation adaptée et la présence de l'eau y est souvent importante. Même si la présence de l'homme est perceptible, elle s'efface souvent devant l'ampleur des forces naturelles qui ont façonné les paysages.

Sa reconnaissance sociale est très forte : son nom est mentionné systématiquement dans les guides et dépliants touristiques, fréquemment dans la littérature, leur image se retrouve sur les cartes postales, les posters.

Cet espace est souvent recherché et fréquenté par les touristes français ou européens. Il peut aussi avoir une valeur symbolique, culturelle ou historique.

L'étude Du pays venté au paysage éolien porte sur les ensembles paysagers remarquables répertoriés par la DIREN dans le sud de la Drôme. Elle a pour objectifs de caractériser les éléments qui font la remarquabilité de ces ensembles paysagers et de définir leur niveau de compatibilité avec l'objet éolien.

Le Massif de Saoû est le seul ensemble paysager exceptionnel présent dans le périmètre étudié.

ENSEMBLE PAYSAGER REMARQUABLE

In *Atlas de l'environnement en Rhône-Alpes, DIREN, 1996.*

Ensemble paysager dont les caractéristiques physiques sortent de l'ordinaire mais leurs composantes morphologiques, les formes de la végétation sont moins spectaculaires que ceux des paysages exceptionnels. Il constitue généralement un vaste ensemble paysager rehaussé de sites ponctuels.

Sa notoriété est forte mais reste de niveau régional.

EXCEPTIONNEL

Un élément, une structure, un paysage ou un territoire exceptionnel.

Qui sort de la règle générale, habituelle, par sa haute valeur, sa rareté, son petit nombre. Qui présente des aspects remarquables et peu communs (notamment celui de présenter peu d'occurrences).



Le massif de Saoû est un site naturel classé et représente un ensemble paysager exceptionnel (classement DIREN).

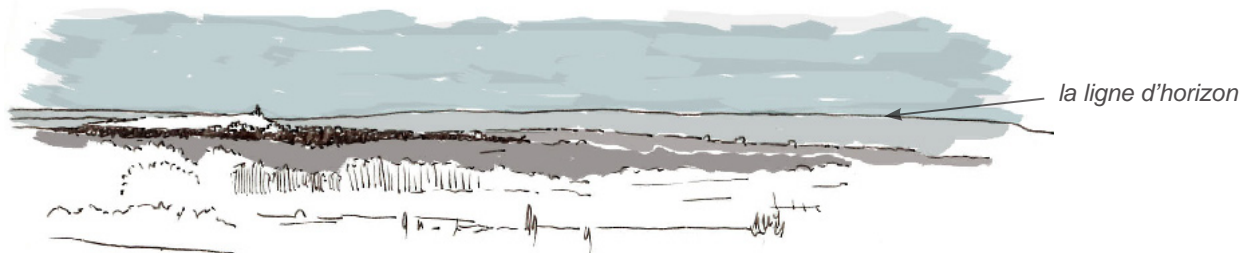
HORIZON

In *Dictionnaire historique de la langue française-Le Robert* :

C'est un emprunt savant au latin horizon, -ontis, terme d'astronomie usité au sens de « borne de la vue », lui-même du grec horizôn « (cercle) qui borne la vue », du verbe horizein « limiter », dérivé de horos « borne, limite ».

Horizon est introduit avec le sens de « limite circulaire de la vue » (pour la personne qui en est le centre), d'où la locution la ligne d'horizon, de l'horizon « qui semble séparer le ciel de la terre (ou de la mer) ».

Par extension, horizon se dit des parties de la surface terrestre et du ciel voisines de l'horizon visuel. Par extension, horizon désigne tout l'espace visible au niveau de l'horizon.



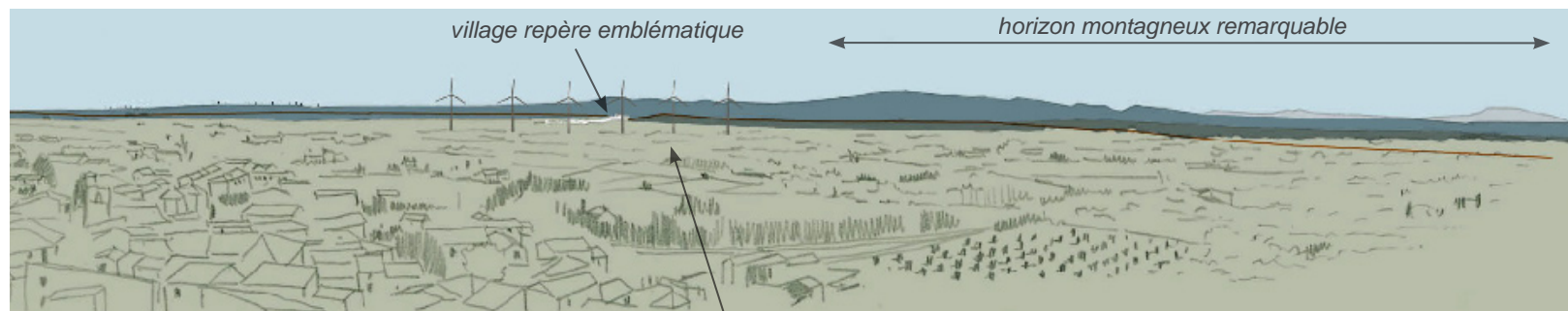
IDENTITAIRE (paysage identitaire)

C'est un élément de paysage, porteur dans son ensemble d'une grande charge symbolique ou identitaire du point de vue de la population locale, établissant des rapports d'appartenance ou d'expression d'identification.

Ex: le massif et la forêt de Marsanne sont des éléments identitaires forts pour les Marsannais (forte appropriation collective, randonnées, jeux dans les arbres, sentiers de découverte,...).

INCOMPATIBILITE

Il y a incompatibilité entre un paysage et l'échelle d'un parc éolien quand ce dernier est en concurrence avec les sites, monuments protégés remarquables ou de notoriété identifiés et quand il est en discordance avec les structures paysagères.

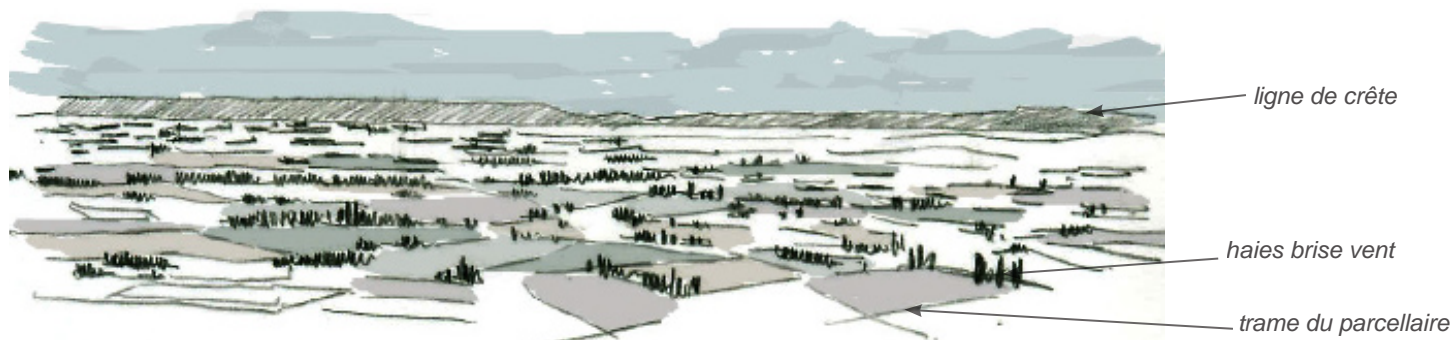


Exemple d'incompatibilité en Pays de Grignan.

exemple de parc éolien incompatible avec ce paysage par son échelle et son implantation trop proche du village repère et en concurrence visuelle directe avec l'horizon montagneux remarquable.

LIGNE DE FORCE

In *Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle, préfecture de Moselle, sept.2006*.
Axes directeurs du paysage (horizon, ligne de crête, route, autoroute, voie de chemin de fer, limites des masses boisées,...).



IMPACT PAYSAGER DU PROJET EOLIEN

Il s'agit de l'ensemble des effets induits par l'implantation d'un parc éolien sur un paysage.

Ces effets peuvent aussi bien être perçus positivement que négativement par les populations.

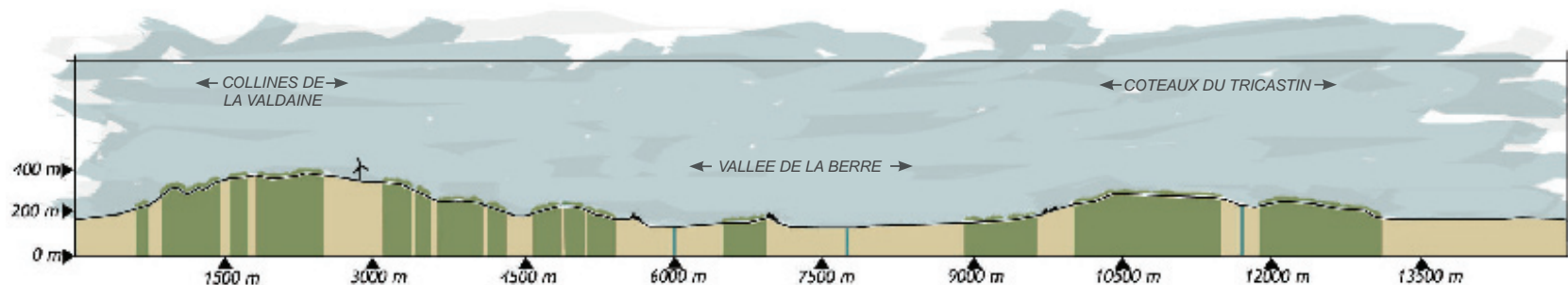
Un parc éolien peut avoir des conséquences sur :

- Les perceptions visuelles d'un paysage (accompagnement visuel et effet de soulignement d'un relief, barrage visuel d'une vallée et de concurrence avec un élément remarquable de paysage par exemple, influence sur les champs de vision,...),
- L'échelle des structures paysagères (des éoliennes de très grande dimension dans un paysage à très petite échelle peuvent avoir un fort impact paysager),
- La perception et la reconnaissance collective d'un paysage, sa représentation par le tourisme,...
- Les repères paysagers (l'apport d'éoliennes dans un paysage de montagne pauvre en repères paysagers aura sans doute un impact paysager important. Celui-ci peut être perçu négativement ou positivement).

MORPHOLOGIE

In *Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle, préfecture de Moselle, sept.2006.*

Organisation des éléments de relief constituant la base de la structure du paysage (sommets, plateaux, buttes,...).



La morphologie de ce paysage est une succession de collines encadrant une vallée.

PARC EOLIEN

Un parc éolien est une installation technique composée de plusieurs aérogénérateurs produisant de l'électricité à partir de l'énergie éolienne. Les aérogénérateurs ou éoliennes sont généralement de grande dimension, jusqu'à 150m de hauteur en bout de pôle, bien que certaines ne fassent que quelques dizaines de mètres de hauteur. Un poste de transformation compose également le parc éolien mais ses dimensions sont beaucoup plus modestes (2 à 3m de hauteur selon le type d'habillage et quelques mètres de long).

PAYSAGE EOLIEN

Paysage marqué par la présence d'éoliennes, l'organisation des éoliennes dans l'espace, la façon dont elles composent ou pas avec les structures paysagères, créent des paysages éoliens harmonieux ou des paysages éoliens discordants

PLAN

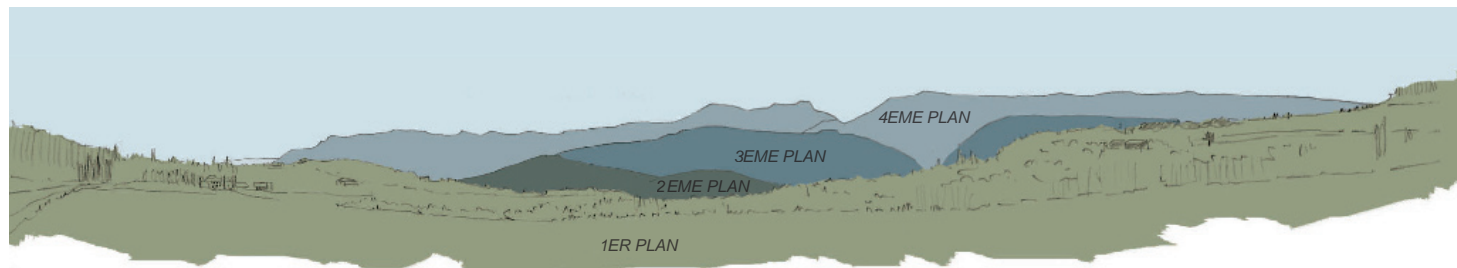
Dictionnaire historique de la langue française-Le Robert :

C'est un emprunt savant de la Renaissance au latin planus « égal, uni, plat » (...).

Dès l'époque classique, le mot désignait en peinture chacune des surfaces planes perpendiculaires à la direction du regard représentant les profondeurs, les éloignements dans une scène réelle ou figurée en perspective. De là, le mot est passé dans le langage du théâtre pour désigner chacune des divisions de la scène en profondeur (1803) et a développé la valeur figurée d' »importance relative « (1835) dans placer qqn au second plan (1835), mettre sur le même plan (1901).

Par abstraction, plan désigne la manière de considérer les choses, le domaine auquel on les rattache (1908) (...).

Par rapport à l'observateur et à son point de vue, le plan désigne une surface perpendiculaire à la direction du regard et à la photographie. Dans ce sens, un plan est un repère spatial : on parle de premier plan, d'arrière plan. Il peut y avoir une succession de plans distincts dans la profondeur de l'espace (ou du champ).



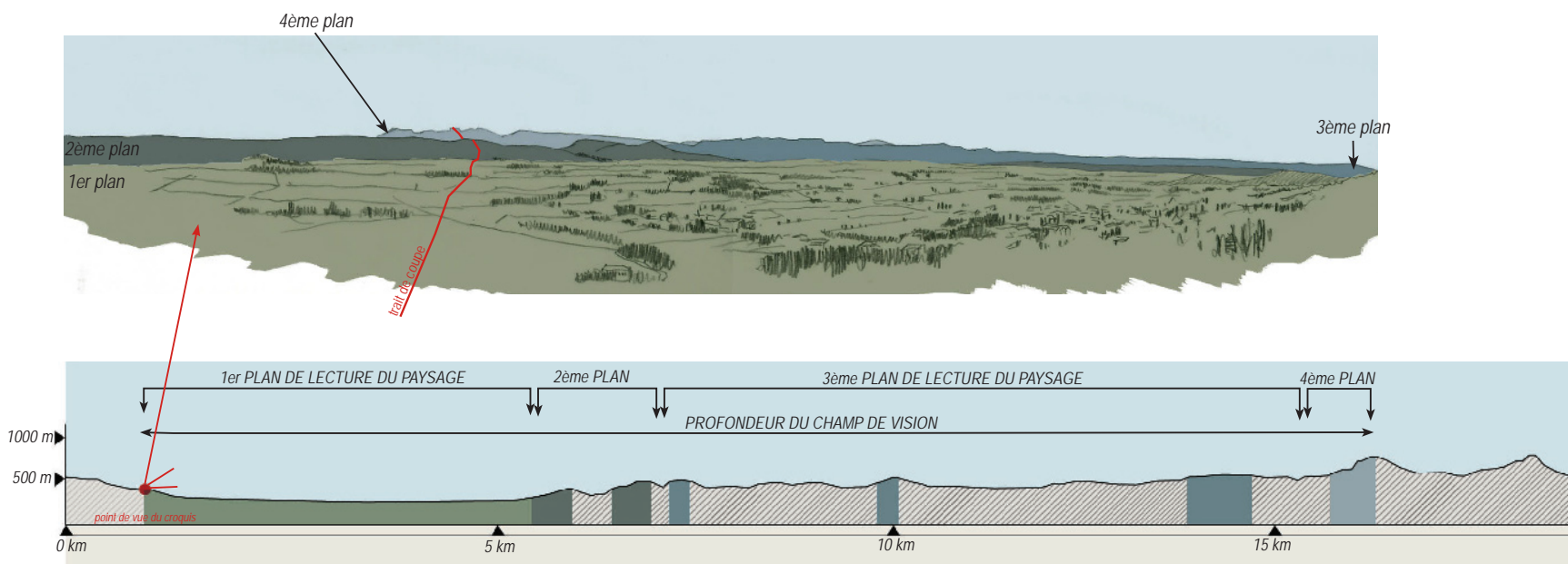
L'oeil passant progressivement du 1er au dernier plan et les 4 plans montagneux se détachent visuellement les uns sur les autres, le paysage revêt un caractère remarquable, si bien qu'il est difficile d'envisager l'implantation de l'échelle éolienne dans ce contexte.

PROFONDEUR DE CHAMP

Par cela il faut entendre profondeur du champ de vision.

Il s'agit de la limite du champ de vision, de la distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est à dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : le relief, la présence de végétation, de constructions et de tout autre obstacle visuel.

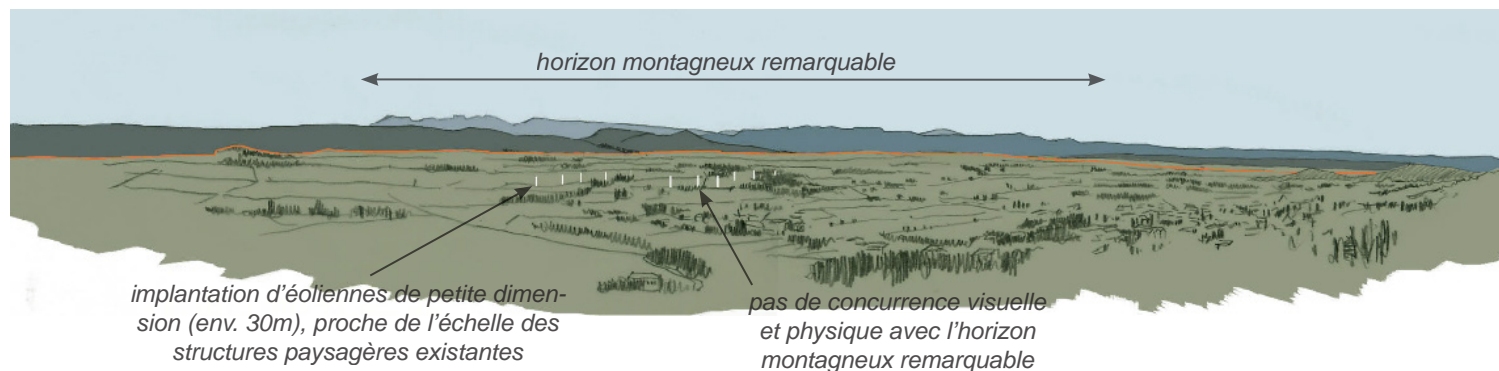
Dans certains cas, les éoliennes peuvent augmenter la profondeur d'un champ de vision : parfois elles peuvent être implantées sur un plan paysager situé visuellement derrière la ligne d'horizon et être quand même visibles depuis le point de vue de l'observateur. Si bien qu'elles permettent de voir « au delà » de la ligne d'horizon.



La profondeur de ce champ de vision, depuis ce point de vue, s'étend naturellement jusqu'à la ligne d'horizon formée par le 4ème plan de lecture du paysage (croquis et coupe donnent une vision complémentaire).

PROJET DE PAYSAGE EOLIEN

Un projet de paysage éolien est un projet d'implantation d'un parc éolien au sein d'un paysage. Le projet de parc éolien s'appuie avant tout sur les structures paysagères et tente de les révéler. Pour cela il doit être à l'échelle des structures paysagères et ne pas entrer en concurrence avec les sites, monuments protégés remarquables ou de notoriété identifiés.



Exemple de projet de paysage éolien.

POINT D'APPEL - POINT D'ATTRACTION VISUELLE

In Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle, préfecture de Moselle, sept.2006. Éléments attirant le regard et constituant des points de repères dans le paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, mâts, éléments bâtis remarquables,...).



le village de Grignan constitue un point d'attraction visuelle prépondérant qui est marqueur de ce paysage. La force de ce point d'appel serait amoindrie pas l'échelle de l'éolienne.

REMARQUABLE

Élément, structure, paysage ou territoire qui se démarque de l'ordinaire, susceptible d'attirer l'attention, d'être signalé.

SATURATION

Le terme de saturation appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage n'est plus supportable. Ce degré d'éolien est spécifique à chaque territoire en fonction de ses sensibilités paysagères et patrimoniales et de la densité de l'habitat.

SENSIBILITE PAYSAGERE ET SENSIBILITE PATRIMONIALE

Les sensibilités paysagères et patrimoniales s'évaluent en recoupant différentes approches :

- L'approche visuelle : elle consiste à étudier sur un territoire donné la sensibilité visuelle de lieux. Elle se fait à partir de l'identification des échelles perçues, les vues majeures reconnues, protégées, des éléments repères et des champs de visibilité. Elle apporte une réponse objective pour la suite de l'analyse.

- L'approche sociale : elle concerne la reconnaissance collective des paysages par la population et/ou des groupes sociaux (il ne s'agit pas des intérêts particuliers). Celle-ci s'appréhende par l'examen de documents grand public existants (guides touristiques, publication, cartes postales) et peut aller jusqu'à des enquêtes. Il peut s'agir d'une reconnaissance paysagère d'un territoire ou de territoires où une forte densité de lieux reconnus rend sensible et complexe les perceptions.

- Les tendances d'évolutions des paysages : il s'agit d'identifier les évolutions des paysages concernés et de répondre aux questions suivantes, afin de mieux apprécier les perturbations ou les améliorations que peuvent apporter l'éolien dans un paysage donné et donc de mieux estimer les concordances ou les discordances avec la sensibilité paysagère : le paysage concerné est-il stable, produit par une activité traditionnelle très ancrée sur le territoire, est-il en mutation, abandonné ou délaissé, un parc éolien redonnera-t-il une dynamique au paysage, respectera-t-il le paysage, le sens des lieux ?

STRUCTURES PAYSAGERES

(Note du MEDD/DNP du 1/12/2005 + atlas des paysages du Morvan).

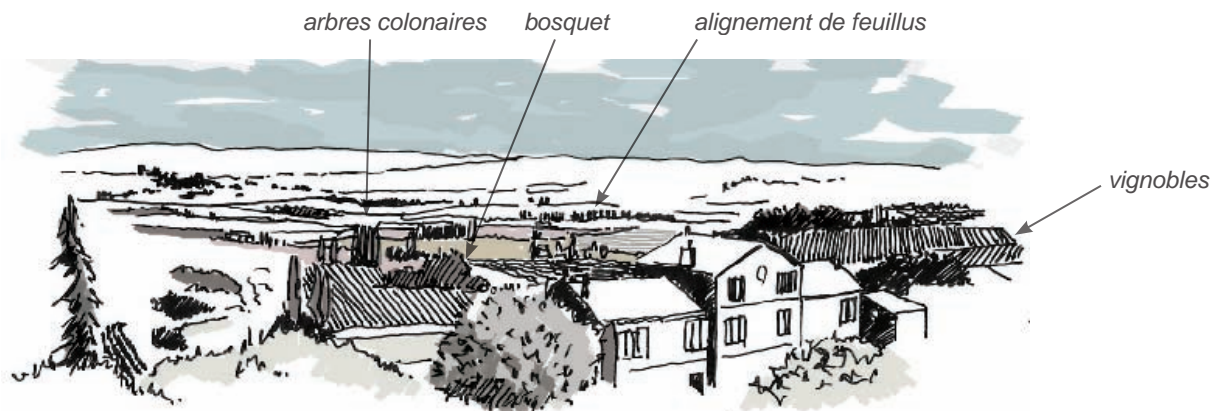
Les structures paysagères, « employées au pluriel dans la loi « paysage » de 1993, correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations.

«Elles constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Elles participent en premier chef à l'identification et à la caractérisation d'un paysage : un paysage donné est caractérisé par un ensemble de structures paysagères. Elles offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement d'un territoire.» (Note du MEDD/DNP du 1/12/2005)

Autrement dit, les structures paysagères sont des « éléments ou combinaison d'éléments d'un paysage que l'on retrouve de façon régulière dans une unité paysagère. Elles se définissent comme l'agencement d'éléments végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains qui forment des ensembles ou des systèmes cohérents. Elles structurent l'espace, forment le paysage et fondent son identité. A ce titre, elles méritent beaucoup d'attention ». (atlas des paysages du Morvan).

L'organisation des structures paysagères permet d'appréhender les notions d'échelles (dénivelés, taille du parcellaire, taille des champs de vision...) et les grandes lignes de composition du paysage qui doivent guider la réflexion sur l'insertion d'un projet. Pour l'éolien, ces analyses doivent permettre de guider et la composition des parcs éoliens (lignes, groupes...) et la taille des projets (hauteur des machines, taille du parc).

STRUCTURES PAYSAGERES (suite)



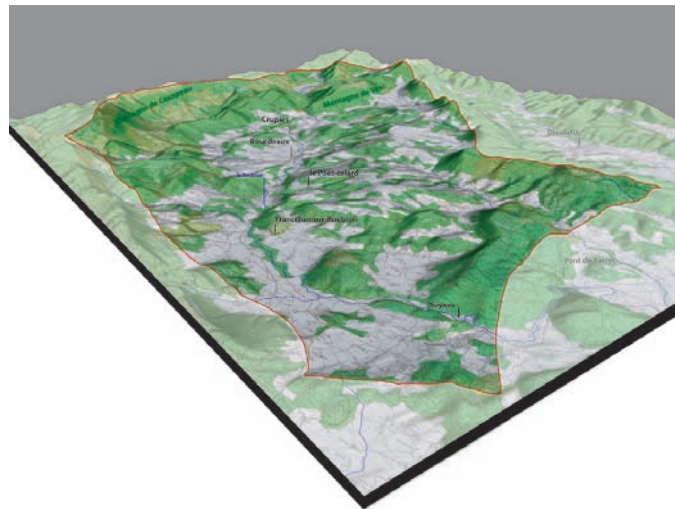
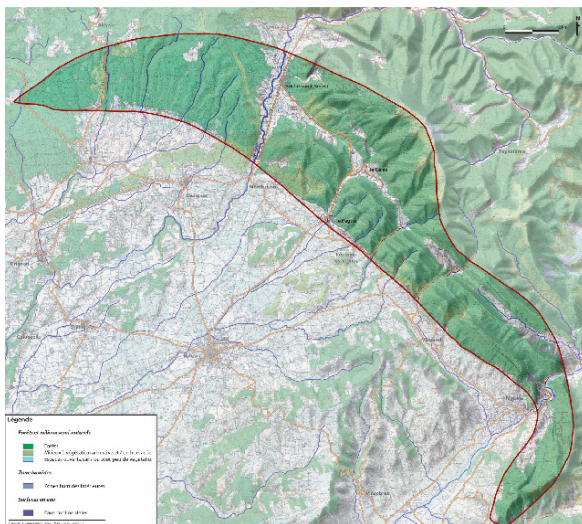
Paysages du Tricastin entre Roussas et Grignan.

UNITE PAYSAGERE ou unité de paysage

(Note du MEDD/DNP du 1/12/2005).

Une unité paysagère « correspond à un ensemble de composants spatiaux et de perceptions sociales qui par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères, les unités paysagères sont identifiées à grande échelle et correspondent au terme « paysage donné » de la convention européenne du paysage; une unité paysagère = un paysage »

La notion d'unité paysagère peut être appréhendée à des différentes échelles, selon l'échelle de l'étude.



L'ensemble paysager remarquable de l'écran des collines entre Nyons et Taulignan en 2D et celui du Pays de Bourdeaux en bloc diagramme.

ZDE (Zone de Développement de l'Eolien)

(In *Circulaire interministérielle à destination des préfets de départements portant sur la création des ZDE, Juin 2006*).

Ce sont des portions de territoire, définies sur des critères de gisement de vent, de possibilité de raccordement au réseau de transport d'électricité et de sensibilités paysagères et patrimoniales, où le développement de l'éolien bénéficie de l'obligation d'achat de l'électricité produite, au tarif fixé par l'Etat.



Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes
208bis, rue Garibaldi - 69422 Lyon Cedex 03
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr



Mathilde Lecuyer
Marc Blaise
Paysagistes



Nathalie Rolland
Paysagiste



Gabriel Barneaud
Cartographe